

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE QUESNOY SUR DEULE

N° 2024-0004/7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deule sur la convocation qui leur a été adressée par la Madame la Maire, en date du deux février, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS :

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie, M. DUFOUR Pascal, Mme MILLE-DUQUENNE Catherine, M. Frédéric BARON, Mme BOURDON-SILVERT Françoise, M. GUIBERT Gérard, Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice, M. OLIVIER Samuel, Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie, M. DEBAECKE Emilien, Mme WAUQUIER Marie-Agnès, Mme DELCHAMBRE Florence, M. DEMORTIER Bertrand, M. LAMBIN Pascal, Mme Véronique VERDON-SPYCKERELLE, M. JOURDAIN Vincent, M. BICHE Christian, Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie, M. DELPLACE Alexandre, Mme LEFEBVRE Carole, Mr DUBOIS Philippe, Mme Aurélie WABLE.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ MANDAT :

M. Serge MEAUZOONE, absent, ayant donné pouvoir à Béatrice PROUVOST
Mme Marielle PEUGNET-DANES Marielle, absente, ayant donné pouvoir à Frédéric BARON
Mme Catherine POULAIN, absente, ayant donné pouvoir à Catherine MILLE
Mme Marie-Agnès LE CORVIC-LECERF, absente, ayant donné pouvoir à Emilien DEBAECKE
M. Michel DEGROOTE, absent, ayant donné pouvoir à Rose-Marie HALLYNCK
Mme Delphine LEGRAND, absente, ayant donné pouvoir à Alexandre DELPLACE

ABSENTE :

Mme LAMBIN-DUBUS Annie,

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Les dispositions de l'article L 2312.1 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, rendent obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le présent rapport expose les éléments suivants :

- le contexte national économique et financier
- les principales dispositions de la loi finances 2024
- les finances locales et les orientations budgétaires de la commune en 2024

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Délibéré les jour, mois et an susdits
(suivent les signatures)
Pour extrait conforme

La Maire
Rose-Marie HALLYNCK

Le secrétaire
Samuel OLIVIER